BULLETIN OFFICIEL



Compteur d'eau chaude SCHLUMBERGER INDUSTRIES séries P et TU

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 79/830/C.E.E. DU 11 SEPTEMBRE 1979 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU CHAUDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 87-537 DU 22 JUIN 1982 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU CHAUDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Usine de Mâcon, 71000 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle, n° 90.0.01.399.1.0 du 24 octobre 1990 (1).

CARACTERISTIQUES

Les compteurs SCHLUMBERGER INDUS-TRIES modèle P40W peuvent être équipés d'un nouveau type de dispositif additionnel de lecture à distance décrit dans le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle du compteur faisant l'objet du présent certificat reste inchangé.

VALIDITE

La limite de validité du présent certificat est le 24 octobre 2000.

REMARQUE

Les dispositifs émetteurs d'impulsion ne sont pas contrôlés par l'Etat.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE, L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

⁽¹⁾ Revue de Métrologie, novembre 1990, page 1393.